Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260930-DCM2026_6_8B-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER - 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Présents : BOULAIS Laurence, FAUCHARD Maïwenn, GARNAUD Cédric, GOURITIN Marie-Laure, GUMEZ Hervé, Jean-Yves HASCOET, LE CORRE-QUEFFELEC Sylvie, LE DOARE Marie-France, LE MENN Bruno, LE MOIGNE Yves, LE SONN Michel, MEROUR Axelle, NORVEZ Valérie, PAILLOT-POULIQUEN Mathilde, PERON Alexandre.
Procurations : ARNAUD Véronique à GUMEZ Hervé, RIOU Marie-Pierre à FAUCHARD Maïwenn.
Absents : GALL Jean-Luc, LOUARN Thomas.

Secrétaire de séance : GARNAUD Cédric.

N° 2026-6-8 - GARANTIE D'EMPRUNT BMH – ACCORD DE PRINCIPE

BMH (Brest Métropole Habitat) a été retenu pour étudier un projet de création de logements sociaux dans les anciens locaux de l'école élémentaire. Le plan de financement de cette opération prévoit la contractualisation de prêts auprès de la Caisse des Dépôts, pour lesquels la garantie de la commune est sollicitée.

L'octroi de cette garantie est important car il permet d'éviter de recourir à la garantie de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social dont l'intervention augmente le coût de revient des opérations.
Le risque induit par cette prise de garantie est faible, compte tenu de la solidité du modèle de financement du secteur HLM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE un accord de principe sur la garantie par la commune des emprunts contractés par la société BMH pour la construction de logements sociaux dans les anciens locaux de l'école élémentaire.
- DIT QUE l'octroi d'une garantie effective fera l'objet d'une délibération ultérieure comportant en annexe les contrats de prêt définitifs.

La Maire,

Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.